Fiche De Données De Sécurité

Conforme au règlement (EC) no. 1907/2006 (REACH), annexe II, tel que modifié par Règlement (EU) no. 830/2015

Révision 2, Remplace Rév.1 Révisé: March 2019

AMPOULE À HAUTE GAMME DE PETROFLAG

SECTION 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

1.1. étiquette d'un produit

Description du produit: le PetroFLAG Ampoule High Range est pré-emballé pour une utilisation avec les réactifs standard PetroFLAG en tant que Kit de test sur site pour quantifier les niveaux élevés d'hydrocarbures pétroliers dans le sol.

Ce produit est une ampoule scellée de: Diéthylène glycol diméthyl éther

Numéro d'index: 603-139-00-0

Numéro de portée: UNE REACH Le numéro d'enregistrement n'est pas

disponible pour cette substance en tant que substance ou ses utilisations sont exemptées d'enregistrement, le tonnage annuel neexiger une inscription ou l'inscription est prévue pour un date limite

d'inscription.

Numero CAS: 11-96-6

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations contre

Ce produit contient des réactifs reconditionnés p pour l'analyse du sol pour la contamination des hydrocarbures pétroliers .

1.3. Renseignements sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant: Dexsil Corporation Numéro de téléphone: (203) 288-3509

One Hamden Park Drive Email: info@dexsil.com

Hamden, CT 06517

Importateur: ETI Umweltttechnik AG Numéro de téléphone: (081) 253 54 54

Kalchbuhlstrasse 18 Email: info@eti-swiss.com

7007 Chur, Suisse

1.4. Numéro d'urgence

États-Unis (800) 424-9300 (CHEMTREC) SWITZERLAND (435) 08 20 11

Section 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) no 127/2008

Liquides inflammables (Catégorie 3), H226 - Liquide et vapeurs inflammables .

Toxicité pour la reproduction (catégorie 1B), H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

2.2. Éléments d'étiquetage

Solvant haut de gamme \ Diglyme



Danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H360FD * Peut nuire à la fertilité. Peut endommager l'enfant à naître.

[La prévention]:

P201 Obtenir des instructions spéciales avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes - Ne pas fumer.

P241 Utiliser un équipement électrique / de ventilation / d'éclairage antidéflagrant.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

[Réponse]:

P303 + 361 + 353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever /

enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau / douche.

P308 + 313 EN CAS d'exposition ou de préoccupation: Consulter un médecin.

P370 + 378 En cas d'incendie: Utiliser les moyens d'extinction énumérés à la section 5 de la FDS pour l'extinction.

[Espace de rangement]:

P403 + 233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient hermétiquement fermé.

P405 Magasin bloqué.

[Disposition]:

P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / nationale.

Pour plus d'informations sur la toxicité, veuillez vous référer à la section 11.

2.3 . Autres dangers

Cette substance / ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulableet toxique (PBT), ou très persistante et très bioacc umulative (vPvB) à des niveaux de 0, 1% ou plus.

Section 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Substances

Les réactifs High Range de PetroFLAG se composent de diglyme dans une ampoule break-top.

PetroFLAG High Range Ampule – ETI (EU) FR

Synonymes: 2-méthoxyéthyl ether Diglyme DimethyldiglycolBis (2-méthoxyéthyl) éther

Formule: C6H14O3 Poids moléculaire : 134,17 g / mol CAS-No.: 111-96-6 CE-No.: 203-924-4 Index-No: 603-139-00-0

Composant	EC#	Classification SGH	% liquide	
Bis (2-méthoxyéthyl) éther inclus dans la liste des substances extrêmement préoccupantes (SVHC)conformément au				
règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH)				
CAS#				
111-96-6	203-924-4	Flam. Liq. 3 ; H226	100.00%	
		Repr . 1B; H360FD		

Section 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

En cas de contact avec les réactifs, rincer à l'eau.

Lentilles de contact

Pour tous les composants du kit, rincer les yeux avec de grandes quantités d'eau pendant 15 minutes.Consulter un médecin.

Contact avec la peau

Rincer avec de grandes quantités d'eau. Utilisez du savon et de l'eau pour laver les composants organiques.

Inhalation

En cas d'inhalation, amener à l'air frais. Consulter un médecin.

Ingestion: En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir à moins d'avis contraire du personnel médical. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Desserrez les vêtements serrés comme un col, une cravate, une ceinture ou une ceinture. Consulter un médecin immédiatement.

4. 2 . Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aigu

Poison. Peut être mortel en cas d'ingestion. En cas d'ingestion, il existe un risque de cécité. Toxique en cas d'ingestion, par contact avec la peau ou par inhalation. L'ingestion provoque des nausées, des faiblesses et des effets sur le système nerveux central, des maux de tête, des vomissements, des vertiges, dessymptômes d'ivresse. Coma et la mort en raison d'une insuffisance respiratoire peuvent suivre des expositions sévères: Un traitement médical nécessaire. Une période de latence de plusieurs heures peut se produire entre l'exposition et l'apparition des symptômes.

Différé

Cause des dommages aux organes à la suite d'une exposition prolongée ou répétée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements spéciaux nécessaires

Traiter symptomatiquement et de manière supportive. La sévérité des symptômes dépend de la durée et de la concentration de l'exposition. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.

Note aux médecins

Traiter symptomatiquement. La sévérité du résultat après l'ingestion de méthanol peut être plus liée au temps écoulé entre l'ingestion et le traitement, plutôt qu'à la quantité ingérée. Par conséquent, il existe un besoin de traitement rapide de toute exposition par ingestion. Appelez un CENTRE ANTIPOISON. Pas de données disponibles.

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone, poudre sèche ordinaire, eau pulvérisée, mousse résistante à l'alcool, sable. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés au feu. L'eau ne refroidira pas le méthanol en dessous de son point d'éclair. Recueillir le déversement.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser de flux d'eau à haute pression.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager le long du sol jusqu'à une source d'inflammation éloignée et provoquer un retour de flamme. Les contenants peuvent se rompre ou exploser s'ils sont exposés à la chaleur. Des gaz dangereux peuvent s'accumuler dans des espaces confinés.

La combustion

Libère des gaz toxiques, des vapeurs. Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, formaldéhyde.

5.3 Conseils aux pompiers

Refroidir les récipients avec de l'eau pulvérisée jusqu'à ce que le feu soit éteint.

Lutte contre l'incendie

Ne pas laisser l'eau de ruissellement s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau. Éloignez les personnes inutiles, isolez la zone dangereuse et refusez l'entrée.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Porter un équipement complet de protection contre les incendies, y compris un appareil respiratoire autonome (ARA) pour se protéger contre une exposition possible.

Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle, y compris des lunettes de protection contre les produits chimiques et des gants en caoutchouc . Éviter de respirer les vapeurs, brouillards ou gaz. E Nsure de ventilation adéquate. Supprimer toute source d'incendie potentiel. Méfiez-vous des vapeurs qui s'accumulent former des concentrations explosives.

6.2. Précautions environnementales

Tenir à l'écart des égouts et de l'eau de surface. Éliminer conformément à toutes les lois et réglementations fédérales, d'état / régionales et locales applicables.

6.3. Méthodes de confinement et de nettoyage des matériaux

Ampoule à haute portée - Diglyme

Absorbant de solvant recommandé pour les déversements. Placer le matériau dans un conteneur d'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour l'élimination, voir la section 13

Section 7: Manutention et stockage

7.1 . Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser dans un endroit bien ventilé. Porter un vêtement et un équipement de protection individuelle, voir la section 8. Éliminer toutes les sources d'inflammation. NE PAS FUMER. Utilisez de bons pra ciques d'hygiène industrielle . Se laver les mains et les autres parties exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et de quitter le travail. Ne pas respirer les vapeurs.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker les kits de test dans un endroit frais et sec. Vérifiez la date d'expiration avant d'effectuer le test.

7.3. Utilisation (s) finale (s) spécifique (s)

En dehors des utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée .

Section 8: Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant	MAK	CHAUVE SOURIS
Diglyme	27 mg / m ³	

Ampoule haute gamme - D iglyme

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Champ d'application	Voies d'exposition	Effet sur la santé	Valeur
Ouvriers	Inhalation	Effets systémiques à long terme	26,8 mg/m3
Ouvriers	Contact avec la peau	Effets systémiques à long terme	2,08 mg / kg BW / j
Consommateurs	Inhalation	Effets systémiques à long terme	6,67 mg/m3
Consommateurs	Contact avec la peau	Effets systémiques à long terme	1,04 mg / kg BW / j
Consommateurs	Ingestion	Effets systémiques à long terme	1,04 mg / kg BW / j

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Compartiment	<u>Valeur</u>
Eau	9 , 43 mg/l
Sol	1 , 72 mg / kg
Eau marine	0 , 64 mg / I
Eau fraiche	6,4 mg/l
Sédiments marins	2 , 74 mg / kg
Sédiment d'eau douce Usine de traitement des eaux usées sur place	27 , 4 mg / kg 50 mg / l

8.2. Contrôles d'exposition

Contrôles d'ingénierie

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Équipement de protection individuelle (EPI)

Protection respiratoire Aucune requise pendant l'utilisation normale.

Ventilation Effectuer un test uniquement dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les vapeurs.

Gants de protection Toujours porter des gants en caoutchouc lors de l'exécution du test.

Protection des yeux Portez des lunettes de sécurité.

Mesures générales d'hygiène Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.Laver après

l'exécution des tests.

Section 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

<u>Impoule à haute</u> <u>ortée</u>
62
.7
00%
,95
00
,36
lair
omme l'éther
. (

N/A = non disponible

Section 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Tous les composants sont stables dans les conditions de stockage recommandées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne polymérisera pas .

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, étincelles, flamme nue.

10.5. Matériaux incompatibles

Agents forts o xidizing et d' acides inorganiques forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion générera du dioxyde de carbone et possiblement du monoxyde de carbone. Le diglyme peut former des peroxydes lors de l'exposition à l'air. D'autres solutions sont stables.

Section 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Ampoule à haute portée - Diglyme

Toxicité aiguë: Orale DL50 Rat 5,400 mg / kg

Remarques: Comportemental: Somnolence (activité déprimée générale). Comportemental: Ataxie.Trouble

respiratoire

Corrosion / irritation

Peut causer une irritation des yeux, de la peau et des voies respiratoires.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Pas de données disponibles.

Cancérogénicité

Pas de données disponibles.

Toxicité pour la reproduction

High Range Ampule (Diglyme) - Des expériences en laboratoire ont montré des effets tératogènes.

Présumé toxique pour la reproduction humaine

La surexposition peut causer des troubles de la reproduction selon des tests effectués sur des animaux de laboratoire.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Pas de données disponibles.

Danger par aspiration

Pas de données disponibles.

Section 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas de données disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Méthanol et éthanol - mobile .

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance / mélange ne contient pas de composants considérés comme non persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT), ou très persistante et très bioacc umulative (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6. Autres effets indésirables

Pas de données disponibles.

Section 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les réactifs utilisés contiennent de l'huile et du solvant. Éliminer comme un déchet organique en conformité avec toutes les réglementations environnementales fédérales, étatiques et locales applicables.

Section 14: Informations sur le transport

14.1. Numéro ONU

ADR, RID, OACI, IATA, A D N , IMDG: No ONU 3271

14.2 . Nom d'expédition de l' ONU

ADR, RID, OACI, IATA, A D N, IMDG: ÉTHERS, NOS (Bis (2-méthoxyéthyl) éther))

IATA

Lorsque expédié comme emballé à l'origine peut être expédié comme : Marchandises dangereuses en quantités

exemptées

Numéro ONU IATA: 3271
Classe de danger: 3
Groupe d'emballage: || |

14.3 . Classe (s) de danger pour le transport des Nations Unies :

ADR, RID, OACI, IATA, ADN, IMDG: 3

14. 4 . Groupe d'emballage:

ADR, RID, OACI, IATA, ADN, IMDG:

14.5. Dangers environnementaux:

ADR, RID, OACI, IATA, ADN, IMDG: Non

14.6 . Précautions particulières pour l'utilisateur:

ADR, RID, OACI, IATA, ADN, IMDG: Aucun

14.7 . Transport en vrac Conformément à l'annexe II de MARPOL et au recueil IBC :

ADR, RID, OACI, IATA, ADN, IMDG: Non pertinent

14. 8 . Informations supplémentaires :

ADR, RID, OACI, IATA, ADN, IMDG: Non pertinent

Section 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Cette FDS est conforme aux exigences du Règlement (CE) n ° 1907/2006

Autorisations et / ou restrictions d'utilisation

Ampoule à haute gamme (Diglyme):

REACH - Restrictions sur la fabrication, la mise en

Bis (2-méthoxyéthyl) éther

le marché et l'utilisation de certaines substances dangereuses,

préparations et articles (Annexe XVII)

Préoccupation pour l'autorisation (article 59).

Ce produit contient une substance figurant à l'annexe XIV du règlement REACH (CE) nr. 1907/2006. Substance inscrite / Coucher du soleil Date: Bis (2-methoxyethyl) ether / 22.08.2017

Après la date d'expiration, l'utilisation de cette substance nécessite une autorisation ou ne peut être utilisée que utilisations exemptées , p.ex. utilisation dans la recherche et le développement scientifiques, y compris l'analyse de routine ou l'utilisation

intermédiaire .

EINECS: Les composants de ce produit figurent dans l'inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

Informations réglementaires suisses:

Loi fédérale sur la protection contre les substances et préparations dangereuses (loi sur les produits chimiques, ChemA) du 15 décembre 2000 (Etat au 13 juin 2006) RS 813.1

Ordonnance sur la protection contre les substances et préparations dangereuses (Ordonnance sur les produits chimiques, OChim) du 18 mai 2005 (Etat au 15 juillet 2014) 813.11

Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de certaines substances, préparations et articles particulièrement dangereux (Ordonnance sur la réduction des risques chimiques, ORRChem) du 18 mai 2005 (Situation au 1er janvier 2014) RS 814.81

Loi fédérale sur la protection de l'environnement (loi sur la protection de l'environnement, EPA) du 7 octobre 1983 (Etat au 1er juillet 2014) 814.01

Cinquième ordonnance sur la loi fédérale sur le travail (sécurité au travail pour les jeunes) ArGV 5 du 28 septembre 2007 (Situation au 1er août 2014) RS 822.115.2

Ordonnance du Département de l'économie, de l'éducation et de la recherche sur les tâches dangereuses et pénibles pendant la grossesse et la maternité (Ordonnance sur la protection de la maternité) du 20 mars 2001 (Situation au 1er janvier 2013) RS 822.111.52

Ordonnance du Département de l'Environnement, de la Circulation, de l'Energie et des Communications sur les Listes relatives au trafic de déchets du 18 octobre 2005 (Etat au 1er janvier 2010) RS 814.610.1

Loi fédérale sur le travail dans l'industrie et le commerce (loi fédérale sur le travail) du 13 mars 1964 (Situation au 1er décembre 2013)

Section 16: Autres informations

L' information contenue dans cette fiche de sécurité est conforme aux exigences de Règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), annexe II, tel que modifié par Règlement (UE) n ° 830/2015. Ce document est uniquement destiné à servir de guide pour le traitement préventif approprié du matériel par une personne formée ou supervisée par une personne formée à la manipulation de produits chimiques. L'utilisateur est responsable de déterminer les précautions et le danger de ces produits chimiques pour son application particulière. Selon l'utilisation, des vêtements de protection, y compris des protections pour les yeux et le visage et des appareils respiratoires, doivent être utilisés pour éviter le contact avec le matériel ou la respiration des vapeurs / vapeurs chimiques. L'exposition à ce produit peut avoir des effets néfastes graves sur la santé. Ces produits chimiques peuvent interagir avec d'autres substances. Comme les utilisations potentielles sont si variées, Dexsil ne peut pas mettre en garde contre tous les dangers potentiels

d'utilisation ou d'interaction avec d'autres produits chimiques ou matériaux. Dexsil garantit que les produits chimiques répondent aux spécifications indiquées sur l'étiquette.

DEXSIL DÉCLINE TOUTE AUTRE GARANTIE; EXPRIMÉ OU IMPLICITE EN CE QUI CONCERNE LE PRODUIT FOURNI CI-DESSUS, C'EST LA QUALITÉ MARCHANDE OU L'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER.

L'utilisateur doit reconnaître que ce produit peut causer des blessures graves et même la mort, en particulier s'il est mal manipulé ou si les dangers connus de l'utilisation ne sont pas pris en compte. LIRE TOUTES LES INFORMATIONS DE PRÉCAUTION. À mesure que de nouvelles informations générales sur la sécurité seront disponibles, Dexsil révisera périodiquement cette fiche de données de sécurité.

Le numéro de téléphone d'urgence de CHEMTREC doit être utilisé UNIQUEMENT en cas d'URGENCE CHIMIQUE impliquant un déversement, une fuite, un incendie, une exposition ou un accident impliquant des produits chimiques.

Pour plus d'informations, contactez Dexsil.